



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des collectivités
et de l'environnement

Bureau de l'urbanisme
et de l'aménagement

Limoges, le 28 AVR. 2016

Affaire suivie par G. Bertrand-Mapataud
Tél. 05 55 44 19 41

Extrait de l'avis de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Lors de sa réunion du 26 avril 2016, la commission départementale d'aménagement commercial a émis un avis défavorable à la demande de permis de construire n° 087 011 15 A 5847 valant autorisation d'exploitation commerciale, déposée en mairie de Bellac le 30 décembre 2015 par la SNC LIDL, dont le siège social est situé 35 rue Charles Péguy -BP 32- 67039 STRASBOURG, représentée par M. M. Laurent TOUSSAINT, responsable immobilier à la direction régionale Angoulême (ZA des Côteaux 3 16330 VARS), agissant en qualité de futur propriétaire-exploitant de la construction, en vue de procéder à la création d'un magasin à dominante alimentaire à l'enseigne LIDL d'une surface de vente de 1 420 m², dont l'implantation était prévue 9 avenue René Coty - 87300 Bellac. Ce projet devait être réalisé dans le cadre du transfert avec agrandissement du magasin actuel d'une surface de vente de 804 m², sis au lieu-dit « Les Couchets » à Bellac.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Directeur délégué,

Gérard JOUBERT